

Règlement particulier du :

14^{ème} RALLYE DU VAL DE SEVRE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 06 avril 2015
Ouverture des engagements : le 06 avril 2015
Clôture des engagements : le lundi 25 mai 2015 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du road-book : le samedi 6 juin 2015
Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 6 juin 2015 de 09h00 à 16h00
Vérifications des documents et des voitures le 06/06/2015 de 9h à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Lieu : Complexe sportif à Boussay
Heure de mise en place du parc de départ le : 06/06/2015 immédiatement après les vérifs techniques
Lieu : Complexe sportif à Boussay
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 06/06/2015 à 14H00 Lieu : foyer des jeunes à Boussay
Publication des équipages admis au départ et ordre des départs le : 06/06/2015 à 16h15
Lieu : tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay
Départ de la 1^{ère} étape : sortie de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 06/06/2015 à **17h00**
Arrivée de la 1^{ère} étape : entrée de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 06/06/2015 à **20h31**
Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2^{ème} étape le : samedi 06/06/2015 une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 2 Lieu : tableau d'affichage
Départ de la 2^{ème} étape : sortie de parc fermé du premier concurrent le dimanche 07/06/2015 à **08h00**
Arrivée de la 2^{ème} étape : entré de parc fermé du 1^{er} concurrent le dimanche 07/06/2015 à boussay **16H47**
Publication des résultats officiels une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 6 Lieu : tableau d'affichage
Vérification finale le dimanche 07/06/2015 Lieu : Boussay
Remise des prix le : 07/06/2015 à 19H00 Lieu : Complexe sportif de Boussay

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASACO PLANTAGENET organise le « 14^{ème} Rallye Régional Val de Sèvre » en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°: **R 44** en date du **27 JANVIER 2015**
Et le visa du Comité Régional du sport automobile Bretagne Pays de la Loire N°: **6** en date du : **14 JANVIER 2015**

Président : Freddy GABORIAUD
Membres : tous les adhérents du Team 3 provinces

Secrétariat du Rallye, Adresse : Thierry Mouillé 13 la Foulandière 44190 Gétigné
Téléphone et Fax : 02 40 54 38 05
Mail : t3pthierrymouille@cegetel.net
Site internet : <http://team3provinces.free.fr/>

Permanence du Rallye : foyer des jeunes de Boussay du samedi 06 /06 14h00 au dimanche 07/06 19h00
téléphone : **0240314298**
Organisateur technique

Nom : TEAM 3 PROVINCES
Adresse : chez Mr Freddy Gaboriaud 20 Grande Rue 44190 Boussay
Tel : 06 18 07 71 76 Mail : freddygaboriaud@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :		Commissaires Techniques :	
Présidente du collège :	TROMAS Jacques 128570/1202	Responsable	GOURDON Luc 163936/1202
Membres :	SCHUBLER Pierre 27374/1202	HUBY Yves	HUBY Yves 4923/1206
	ODIETTE Michel 12118/1201	PHELIPEAU Jean-Luc	PHELIPEAU Jean-Luc 9060/1110
		RATEL Ghislain	RATEL Ghislain 181601/1202
Directeur de Course :	LORRE Joseph 10395/1202	Chargés des relations concurrents	
Adjoint au PC :	CONDEMINÉ Bernard 6916/1110	RICHARD Emma	RICHARD Emma 6299/1209
		CONDEMINÉ Cathy	CONDEMINÉ Cathy 56617/1110
DC sur ES:	MINEUR Jean-Louis 29169/1209	LEDORMEUR Martine	LEDORMEUR Martine en cour
Adjoint ES :	MERLIOT Gilles 10396/1202		
		Responsable Sécurité :	Alex BELAUD
		Chargés des relations avec la presse :	Thierry MOUILLE
	Médecin Chef: Dr François Mineur		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 14^{ème} Rallye Vignoble Sèvre et Maine compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2015 ; Coef 2
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat de l'ACO

1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay

-vérifications administratives : Samedi 06 juin 2015 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h15

Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites

Les horaires de convocation seront disponible sur la liste d'engagés sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.free.fr/>

Les vérifications techniques : samedi 06 juin 2015 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Brochard à Boussay

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 14^{ème} Rallye Val de Sèvre doit adresser par courrier au secrétariat du rallye une demande d'engagement, dûment complétée, avant le **lundi 25 mai 2015 minuit** (cachet de la poste faisant foi)

1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1. 1^{er} étape : Ordre des numéros

2^{ème} étape : dans l'ordre du classement scratch de la 1^{ère} étape

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road book

4.3.2.3. Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des Voitures

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Vignoble Sèvre et Maine représente un parcours de **110.060 km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40.000 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/2 : le Vigneau **4.340 km**

ES 3/4/5/6 : Rigale **7.830 km**

L'itinéraire horaire figure en annexe de ce règlement particulier

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : le samedi 06 juin de 09h00 à 16h00 ; le road book sera disponible au complexe sportif de Boussay à partir de 8h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou orange
- Chef de poste : chasuble

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1er	2ème	3ème	4ème	
scratch	300	200	100		
groupe	110				
classe	290	140	100	70	10 partants et +
	290	140	100		De 6 à 9 partants
	290	140			De 4 à 5 partants
	290				De 2 à 3 partants
	145				1 partant
féminine	145				Si 2 équipages féminins partants

Les classes suivantes seront confondues:

A7, A7K et A7S - A6 et A6K - A5 et A5K - R3,R3T,R3C et R3D - R1A, R1B - R2B et R2C - N2 et N2S

La remise des trophées se déroulera le : dimanche à 19H00 au complexe sportif de boussay, ou sur le podium d'arrivée si la météo le permet ;

Des coupes récompenseront:

- les 3 premiers équipages du classement scratch
- les 3 premiers équipages de chaque groupe
- les 3 premiers équipages de chaque classe
- 4 commissaires de route et cibistes

Les prix en argent seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.